

PLU ALBANAIS SAVOYARD

NOTICE EAU POTABLE

1 Organisation territoriale

Plusieurs syndicats et communes assuraient jusqu'au 31 décembre 2017 la gestion de l'eau potable du territoire concerné :

Le syndicat du Sierroz regroupe les communes d'Epersy, Mognard, Saint-Ours.

Le SIVU du Rigolet assure un complément de ressource en eau pour les communes de Cessens, Albens, Saint Germain la Chambotte et La Biolle.

Les communes d' Entrelacs-Saint Girod, Entrelacs-Cessens, Entrelacs-St Germain la Chambotte, Entrelacs-Albens et La Biolle n'adhèrent à aucun syndicat.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence Eau Potable est sous maîtrise d'ouvrage Grand Lac.

Le Syndicat du Sierroz : toutes les communes adhérentes à ce syndicat sont localisées sur le nouveau territoire de Grand lac. Ce syndicat est dissout au profit de Grand Lac.

Le SIVU du Rigolet : seule la commune de Massingy (adhérente de la Communauté de commune du canton de Rumilly, C3R) est adhérente du Sivu du Rigolet sans être située sur le territoire de Grand Lac.

Le SIVU a donc été dissout au 31 décembre 2017 et intégré dans Grand Lac.

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur le territoire en avril 2012.

2 Les modes d'exploitation

ENTRELACS-ALBENS :

Exploitation assurée par la SAUR dans le cadre d'un marché de prestation de service qui trouve son terme au 31/12/2017.

Cette prestation est prolongée par Grand Lac jusqu'au 1^{er} mai 2018.

A compter du 1^{er} mai 2018 un nouvel exploitant assurera l'exploitation des ouvrages d'eau potable jusqu'au 31 décembre 2022.

ENTRELACS-ST GIROD :

Exploitation assurée par la SAUR dans le cadre d'un marché de prestation de service qui trouve son terme au 30/06/2018.

Cette prestation est arrêtée par anticipation par Grand Lac au 1er mai 2018.

A compter du 1er mai 2018 un nouvel exploitant assurera l'exploitation des ouvrages d'eau potable jusqu'au 31 décembre 2022.

ENTRELACS-CESSENS et ENTRELACS-ST GERMAIN LA CHAMBOTTE :

Exploitations assurées par la SAUR dans le cadre de délégations de service public qui trouvent leur terme en 2022.

LA BIOLLE :

Exploitations assurées par VEOLIA dans le cadre d'une délégation de service public qui trouve son terme en 2022.

EPERSY, ENTRELACS-MOGNARD, ENTRELACS-ST OURS :

Exploitation assurée par la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public qui trouve son terme en 2022.

LE RIGOLET :

Exploitation assurée par VEOLIA dans le cadre d'une prestation de service qui trouve son terme en 2022.

3 Les ressources en eau

3.1 Territoire Ex-SIAE du Sierroz

Unité de Distribution (UDI)	RESSOURCE	Débit d'étiage (l/s)	Prélèvement max autorisé autorisé par arrêté (l/s)	PGRE - Débit Prélevable(l/s)	Ressource en m ³ /jour
Territoire de l'Ex "SIAE"	Monderesse	6		4,34	375
	Peysse	3,7	11	0	0
	Gouille aux moines	2,1	non connu	0	0
		TOTAL		Saint Offenge+SIAE	4,34

Les communes membres de l'Ex-SIAE du Sierroz situées sur le territoire de la CCCA ne disposent, en situation d'étiage, d'aucune ressource en eau issue de leur territoire.

La source de la Peysse est figurée dans le tableau avec un volume disponible nul en situation d'étiage pour les communes situées sur le territoire CCCA.

Le volume disponible au prélèvement sur la source de la Peysse en étiage (2 l/s) est en effet utilisé par les communes de St Offenge Dessous et St Offenge Dessus.

Convention SIAE du Sierroz / Ville d'Aix les Bains :

Une convention liait ces deux collectivités avec une répartition du débit d'étiage de la source de la Monderesse (6 l/s) entre Aix les Bains 1.66 l/s et SIAE du Sierroz 4.34 l/s.

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de Grand Lac – CALB, il a été retenu que la fraction réservée à la ville d'Aix les Bains (1.66 l/s) ne serait plus utilisée en situation d'étiage afin de réduire le déficit quantitatif en eau mis en avant sur le bassin versant du Sierroz.

3.2 Territoire Entrelac-St Girod

Unité de Distribution (UDI)	RESSOURCE	Débit d'étiage (l/s)	Prélèvement max autorisé autorisé par arrêté (l/s)	PGRE - Débit Prélevable(l/s)	Ressource en m ³ /jour
Entrelacs-St Girod	Grand Annecy - ex CCPA	Non connu		1,74	150
	Colombier Nord	0,37		0,37	32
	Colombier Sud	0,07	11	0,07	6
	Maréchet	0,47	non connu	0,47	41
		TOTAL		Saint Girod	0,91

Les ressources propres au territoire de Entrelacs-St Girod s'élèvent en situation d'étiage à 79 m³/j. Il existe une convention entre Entrelacs-St Girod et Grand Annecy (ex Communauté de Communes du Pays d'Alby) pour l'achat d'eau provenant d'Héry sur Alby et desservant les villages des Lansard et Marcellaz et occasionnellement le réservoir du Colombier. Cette convention fait état d'un débit disponible de 1.74 l/s soit 150 m³/j.

Du fait du transfert de compétence, cette convention lie donc les collectivités de Grand Lac et Grand Annecy.

3.3 Territoire Entrelac-Albens

Unité de Distribution (UDI)	RESSOURCE	Débit d'étiage (l/s)	Prélèvement max autorisé autorisé par arrêté (l/s)	Débit Prélevable(l/s)	Ressource en m ³ /jour
Entrelacs ALBENS	SIE VEISE	26.8	non connu	19.64	1697
	La Combe	0,51	non connu	0,51	44,1
	Les Languais	0,75	8	0,75	64,8
	Les Bois	0,10	pas de limite= totalité	0,10	8,6
		TOTAL		ALBENS	21.00

Sur la commune d'Albens les ressources propres du territoire en situation d'étiage s'élève à 117.5 m³/j.

Il existe une convention entre Entrelacs-Albens et le Syndicat de la Veise pour l'achat d'eau en provenance de sources gravitaires ou de sources pompées sur le Grand Annecy (ex SIUPEG).

Sources gravitaires :

Droit sur les sources gravitaires : 3/14^{eme}

Débit d'étiage des sources gravitaires : 60 m³/h

Débit gravitaire minimum disponible : 308 m³/j

Sources pompées « Chez Grillet » :

Droit sur source pompée « Chez Grillet » : 13.7%

Le prélèvement autorisé dans la nappe au Grand Annecy n'est pas limité dans son arrêté

d'exploitation. Toutefois une étude réalisée par Grand Annecy et la Communauté de Commune de Rumilly (Montmasson 2017) indique un débit d'équilibre avec la capacité de recharge de la nappe de 700 m³/h.

Débit pompé minimum disponible : 2 302 m³/j

Débit minimum disponible retenu pour le PLUi : 2 302 m³/j

Ces volumes sont répartis comme suit :

1 697 m³/j sur Albens

605 m³/j sur La Biolle

Les maillages réalisés sur le terrain permettent de moduler cette répartition.

Le Syndicat de la Veïse a été dissout au 31 décembre 2017. Une convention sera établie au cours du premier trimestre 2018 entre Grand Lac et la C3R pour pérenniser les ressources en eau sur le secteur Entrelacs-Albens.

3.4 Territoire La Biolle

Unité de Distribution (UDI)	SOURCE	Débit d'étiage (l/s)	Prélèvement max autorisé autorisé par arrêté (l/s)	Débit Prélevable(l/s)	Ressource en m ³ /jour
LA BIOLLE	BALLAS	2,09	non connu	2,09	181
	TARANCY	0,00	non connu	0,00	0
	SIE VEISE			7,00	605
	TOTAL		La Biolle	9,09	786

Sur la commune de la Biolle les ressources propres du territoire en situation d'étiage s'élèvent à 181 m³/j.

Ces ressources sont complétées par des ressources en provenance d'Albens indiquées SIE VEISE.

3.5 Territoire Entrelac-Cessens St Germain la Chambotte

Unité de Distribution (UDI)	SOURCE	Débit d'étiage (l/s)	Prélèvement max autorisé autorisé par arrêté (l/s)	Débit Prélevable(l/s)	Ressource en m ³ /jour
CESSENS ST GERMAIN	Source et Pompage du Rigolet	10	non connu	6.5	562
	TOTAL		Cessens-St Germain	6.5	562

Il n'y a pas de ressource en eau directement issue des territoires de St Germain la Chambotte et Cessens.

Ces communes sont alimentées en eau depuis la source du Rigolet.

La source du Rigolet est par ailleurs utilisée par la commune de Chindrieux et par les hameaux de Pringy et Marigny situés sur la commune de Massingy (Communauté de Commune du Canton de Rumilly).

La ventilation de la ressource du Rigolet en étiage (10 l/s) se fait comme suit :

Chindrieux : 3 l/s
 Massingy (Pringy + Marigny) : 0.5 l/s
 Cessens + St Germain la Chambotte : 6.5 l/s

3.5.1 Détail des ressources de la commune de Chindrieux, située hors périmètre du PLUi de l'Albannais :

Unité de Distribution (UDI)	SOURCE	Débit d'étiage (l/s)	Prélèvement max autorisé autorisé par arrêté (l/s)	PGRE - Débit Prélevable(l/s)	Ressource en m ³ /jour
CHINDRIEUX	Pompage Rigolet	10	non connu	3,00	259
	Expilly Ht	0,42	non connu	0,42	36
	Chevigneux Ht	1,50	non connu	1,50	130
	Chevigneux Bs	0,42	non connu	0,42	36
		TOTAL		Chindrieux	5,34

Besoins Chindrieux horizon 2029 (base étude 2012) en pointe : 435 m³/j

3.5.2 Détail de la ressource du Rigolet distribuée sur Massingy :

Sur la période Août 2016- Décembre 2017 la consommation maximum constatée est de 707 m³ sur la période du 02 août au 06 septembre 2016.

Consommation mesurée

Conso max m ³ /35 jours	Conso max m ³ /j
707	20,2

Le PLU ne prévoit pas de développement sur ces hameaux. La projection de consommation horizon reste donc identique à celle constatée.

Un coefficient de pointe de 30 % est néanmoins appliqué :

Consommation projetée 2029

Conso pointe m ³ /j	Conso pointe l/s
26,3	0,3

Il est proposé de retenir une ressource de 0.5 l/s depuis la source du Rigolet vers les hameaux de Pringy et Marigny.

4 Les besoins en eau à l'horizon 2029

Les hypothèses retenues pour l'évolution des besoins à l'horizon 2029 :

Evolution de la population :

Rive Gauche : Epersy, Mognard, St Ours, St Girod

Rive Droite : Albens, Cessens, St Germain, La Biolle

Communes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Rive Droite	6 984	7 124	7 266	7 411	7 560	7 711	7 865	8 022	8 183	8 347	8 513	8 684	8 857
Rive Gauche	2 008	2 048	2 089	2 131	2 174	2 217	2 261	2 307	2 353	2 400	2 448	2 497	2 546
Total	8 992	9 172	9 355	9 542	9 733	9 928	10 126	10 329	10 536	10 746	10 961	11 180	11 404

4.1 Secteur Rive Gauche de la Deysse : Epersy, Mognard, St Ours, St Girod

4.1.1 Les consommations :

Sources : rapports d'activités des collectivités

Commune	situation actuelle				
	nombre habitants	nombre abonnés	nb habitants par abonné	conso m3/an/abonné	conso m ³ /an
st ours, epersy, mognard					
habitants	1417	671	2,11	77	51667
gros abonnés		24		847	20328
TOTAL					71995
saint girod					
habitants	591	280	2,11	81	22688
autoroute		1			1869
primfleur		1			1295
TOTAL					25852
TOTAL RIVE GAUCHE DEYSSE	2008				97847

Commune	situation 2029			
	nombre habitants	nombre abonnés	conso m3/an/abonné	conso m ³ /an
<u>st ours, epersy,mognard</u>				
habitants	1796	850	77	65486
gros abonnés		24	847	20328
TOTAL				85814
<u>saint girod</u>				
habitants	750	355	81	28791
autoroute		1		2000
primfleur		1		1300
TOTAL				32091
TOTAL RIVE GAUCHE DEYSSE	2546			117906

4.1.2 Les prélèvements

Définition des rendements : Les rendements retenus sont une moyenne sur 3 à 6 ans selon données disponibles. Pour St Girod donnée non disponible : assimilé ex SIAE sierroz
Pour la projection 2029 les rendements ne sont pas modifiés.

Commune	Besoin moyen 2029					
	conso	prélèvement moyen				
	m3/an	rendement	m3/an	m3/jour	m3/h	litres/sec
<u>st ours, epersy,mognard</u>	85814	0,57	150551	412	17	4,8
<u>Saint Girod</u>	32091	0,56	57153	157	7	1,8
Rive Gauche	117906		207704	569	24	6,6

Commune	Besoin pointe 2029			
	prélèvement de pointe : moyen x 1,3			
	m3/an	m3/jour	m3/h	litres/sec
<u>st ours, epersy,mognard</u>	195717	536	22	6,2
<u>Saint Girod</u>	74299	204	8	2,4
Rive Gauche	270016	740	31	8,6

4.2 Secteur Rive Droite de la Deysse : Albens, Cessens, St Germain, La Biolle

4.2.1 Les consommations :

Sources : rapports d'activités des collectivités

		situation actuelle				
		nombre habitants	nombre abonnés	nb habitants par abonné	conso m3/an/abonné	conso m ³ /an
<u>Albens</u>	habitants	3751	1720	2,18	76	130257
	gros abonnés		53		730	38714
	total	3751				168971
<u>Cessens</u>	habitants	411	193	2,13	70	13577
	gros abonnés		8		977	7816
	total	411				21393
<u>Saint Germain</u>	habitants	502	191	2,63	86	16426
	gros abonnés		10		1525	15250
	fruitière		1		15555	15555
	total	502				47231
<u>La Biolle</u>	habitants	2320	1058	2,19	100	105800
	gros abonnés					
		2320				105800
TOTAL RIVE DROITE DEYSSE		6984				343395

situation 2029				
	nombre habitants	nombre abonnés	conso m3/an/abonné	conso m ³ /an
Albens				
habitants	4757	2181	76	165192
gros abonnés		58	730	42366
total	4757			207558
Cessens				
habitants	521	245	70	17207
gros abonnés		8	977	7816
total	521			25023
Saint Germain				
habitants	637	242	86	20830
gros abonnés		10	1525	15250
fruitière		1	15555	15555
total	637			51635
La Biolle				
habitants	2942	1343	100	134338
gros abonnés				
	2942			134338
TOTAL RIVE DROITE DEYSSE	8857			418553

4.2.2 Les prélèvements

Définition des rendements : Les rendements retenus sont une moyenne sur 3 à 6 ans selon données dispo.

Pour la projection 2029 les rendements ne sont pas modifiés.

Commune	Besoin moyen 2029					
	conso	prélèvement moyen				
	m3/an	rendement	m3/an	m3/jour	m3/h	litres/sec
albans	207558	0,61	340259	932	39	10,8
Cessens	25023	0,71	35244	97	4	1,1
Saint Germain	51635	0,71	72725	199	8	2,3
La Biolle	134338	0,77	174465	478	20	5,5
Rive Droite	418553		622692	1706	71	19,7

Commune	Besoin pointe 2029			
	prélèvement de pointe : moyen x 1,3			
	m3/an	m3/jour	m3/h	litres/sec
<u>albens</u>	442337	1212	50	14,0
<u>Cessens</u>	45817	126	5	1,5
<u>Saint Germain</u>	94542	259	11	3,0
<u>La Biolle</u>	226804	621	26	7,1
Rive Droite	809500	2218	92	25,5

5 Bilans Ressources / Besoins :

A l'horizon 2029 et sur la base des éléments présentés précédemment.

Territoire	Besoins pointe futur en m ³ /jour	Ressources m ³ /j
Territoire de l'Ex "SIAE"	536	375
Entrelacs-St Girod	204	229
Entrelacs ALBENS	1212	1814
LA BIOLLE	621	786
CESSENS ST GERMAIN	385	562

Le secteur SIAE Sierroz reste déficitaire.

Solution pour équilibrer besoins et ressources :

Réalisation d'un pompage entre le réservoir des Dagands (Grésy sur Aix) et le réservoir de Chatenet (Epersy).

Montant des travaux : 80 K€HT

Volumes pompés : 3 l/s soit 260 m³/j

Origine de l'eau : Lac, Upep d'Aix les Bains

6 Conclusions :

Le secteur rive droite de la Deysse (Albens, St Germain la Chambotte, Cessens et La Biolle) est très dépendant de ressources en eau situées en dehors de ce territoire mais les conventions qui lient la Communauté de Commune du Canton de Rumilly et Grand Lac permettent de fiabiliser une ressource en eau suffisante à l'horizon du PLUi.

Le bilan présenté est donc nettement excédentaire malgré la conservation des rendements de réseaux existants qui ne pourront être que améliorés.

Le secteur rive gauche de la Deyse (St Girod, Epersy, Mognard et St Ours) présente un bilan global déficitaire malgré la convention qui lie Grand Lac au Grand Annecy pour une alimentation en eau sur St Girod.

Afin d'équilibrer le bilan à l'horizon du PLUi il est projeté un aménagement qui permettra de prélever de l'eau sur la ressource « Lac » depuis Aix les Bains sans impacter le bilan ressources / besoins sur le secteur CALB.